



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Tenir les promesses de la mondialisation : promouvoir le développement durable dans un monde interconnecté

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le monde contemporain est plus interconnecté que jamais. La mondialisation a stimulé le commerce et le secteur de la finance, transformé la façon dont sont utilisées les technologies de l'information et des communications, facilité la circulation des personnes et favorisé l'échange d'idées et de connaissances entre diverses populations. Elle a été un facteur déterminant dans la réduction de la pauvreté et a influé sur l'évolution des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour assurer un environnement économique international porteur et un système commercial mondial équitable qui permettent à tous les pays et tous les peuples de tirer pleinement parti du potentiel que renferme la mondialisation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un schéma directeur pour un monde sans exclusion, plus juste et plus durable. Toutefois, pour le mettre en œuvre, il faut adopter de nouvelles approches fondées sur l'impératif du partage équitable des responsabilités et sur la promesse consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

Le présent rapport met en lumière certains des succès et des problèmes les plus récents liés à la mondialisation dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment dans les domaines de la réduction des inégalités par le commerce et le développement, de la compréhension des migrations et de leurs répercussions et de la mise à profit des technologies numériques pour le bien de tous. Le rapport a été établi en application de la résolution [72/227](#) de l'Assemblée générale.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Il est clair que la mondialisation a eu des retombées positives pour de nombreuses personnes, le commerce et la diffusion de technologies ayant favorisé la croissance économique et réduit la pauvreté dans de nombreux pays. Toutefois, il est évident également que ces retombées peuvent être inégalement réparties et, en fin de compte, non viables. De nombreuses personnes dans le monde restent enlisées dans l'extrême pauvreté. Des inégalités inacceptables persistent. Le fossé entre le potentiel que renferme la mondialisation et la répartition inégale de ses bienfaits a suscité la peur, l'anxiété et le désespoir parmi les populations défavorisées.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable constituent un plan directeur pour l'édification de sociétés sans laissés-pour-compte, assurant une justice et une égalité plus grandes dans la mondialisation et permettant de surmonter les réticences qui persistent dans de nombreuses régions du monde. Ils mettent en lumière le caractère intersectoriel et transnational des problèmes mondiaux. Des questions étroitement liées, telles que le commerce, la fiscalité, les envois de fonds, les migrations, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les inégalités croissantes, appellent des solutions qui ne peuvent être trouvées que si les partenaires unissent leurs forces pour apporter des connaissances et des informations et qu'ils s'engagent à agir ensemble et à coopérer.

3. Les perspectives d'avenir pour les économies et des sociétés tout entières dépendront de l'efficacité des solutions qu'apporteront les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires de développement aux tendances technologiques qu'entraîne la mondialisation et à la conjonction de celles-ci avec d'autres grandes tendances telles que l'urbanisation, la mutation de la nature du travail, l'évolution démographique, les changements climatiques, l'ampleur croissante des catastrophes et les problèmes environnementaux. Les perspectives futures de prospérité partagée, de paix durable et de viabilité de la planète dépendront de la manière dont ces solutions feront progresser le Programme 2030 et ses objectifs universels et porteurs de changement.

II. La mondialisation, levier pour atteindre le développement durable

4. La mondialisation a égalisé les chances à bien des égards, et certains la considèrent comme un facteur de promotion de l'égalité. S'il est vrai que les différences entre les pays se sont atténuées au cours des 30 dernières années, les inégalités au sein des pays se sont creusées, en raison, entre autres, des effets de la mondialisation ou de l'incapacité de certains à tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. D'importants écarts persistent entre les pays sur les plans des infrastructures, des technologies, des moyens et des compétences.

5. L'une des caractéristiques les plus frappantes de l'économie mondiale depuis le début du siècle a été le rôle de plus en plus important joué par les pays en développement. Nombre d'entre eux ont enregistré des taux de croissance élevés et réalisé des progrès notables dans la réduction de la pauvreté. Ce processus est allé de pair avec leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

6. Entre le début des années 80 et la fin des années 90, la croissance des pays en développement n'a pas été sensiblement plus rapide que celle des pays développés et,

certaines années, elle a été plus lente, principalement en raison d'une période prolongée de faiblesse des cours des produits primaires qui étaient exportés essentiellement par les pays en développement. À partir de 2000, les taux de croissance de ces derniers ont largement dépassé ceux des pays développés. Les marchés émergents, comme la Chine et l'Inde, enregistraient régulièrement des taux de croissance à deux chiffres.

7. De légères différences entre les pays dans le taux de croissance de leur produit intérieur brut (PIB) peuvent aboutir à des écarts considérables de niveau de vie dans le temps. Ainsi par exemple, un pays qui enregistre un taux de croissance du PIB par habitant de 3 % peut doubler son revenu en 23 ans, alors qu'un autre pays dont le taux de croissance n'est que de 1,5 % par an devra attendre 47 ans pour parvenir au même résultat. Un pays dont l'économie croît à un taux de 7 % peut doubler son revenu en une décennie, et il y parviendra encore plus rapidement avec des taux de croissance plus élevés.

8. Malgré les progrès réalisés dans les pays en développement, les taux de convergence des revenus varient considérablement d'un pays à l'autre. L'écart de revenu entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres demeure très important. Les pays les moins avancés accusent un grand retard, leur revenu par habitant atteignant à peine 4 % du revenu moyen par habitant des pays développés. Leur part dans le commerce mondial est inférieure à 1 % et ils ne participent pas à la chaîne de valorisation mondiale. Le commerce fait clairement partie des facteurs qui ont contribué au succès de certains pays en développement, tandis que d'autres pays ont pris du retard.

9. Le produit intérieur brut par habitant augmente dans deux cas de figure : soit les pays accumulent des ressources et investissent dans le capital physique, le capital humain ou le capital de connaissances, soit ils utilisent plus efficacement leurs ressources. Les technologies et le cadre institutionnel régissant les activités des pays influent directement sur la manière dont sont utilisées les ressources disponibles et donc sur la croissance des pays. Les économistes partisans de la croissance font observer que le fossé technologique entre les pays est la principale cause des écarts de revenu considérables qui persistent. Cependant, la diffusion de technologies a également été un facteur clef dans les tendances de convergence observées depuis le début du siècle.

Le commerce et le développement technologique, facteurs déterminants de la mondialisation et de la réduction de la pauvreté

10. L'ouverture au commerce influe positivement à plusieurs égards sur la croissance. Le commerce améliore l'affectation des ressources. Il permet à chaque pays de se spécialiser dans la production du bien ou du service qu'il peut produire à un coût inférieur à celui des autres pays et d'importer les autres biens et services, mettant ainsi à profit les avantages comparatifs. En élargissant au-delà des frontières nationales la taille du marché dans lequel les entreprises exercent leurs activités, le commerce leur permet de réaliser des économies d'échelle et d'être plus productives. Le commerce affecte également la croissance à long terme du fait qu'il donne accès aux intrants technologiques plus avancés disponibles sur le marché mondial et qu'il renforce les incitations à l'innovation.

11. Pour la plupart des économies en développement, l'accès aux nouvelles technologies et leur déploiement constituent la principale source de croissance économique. Les biens d'équipement importés et les intrants technologiques

intermédiaires peuvent améliorer directement la productivité en étant incorporés dans les processus de production. On a constaté à maintes reprises que les chaînes de valorisation mondiale étaient des vecteurs puissants de technologie. Les liens dans une chaîne d'approvisionnement renforcent les contacts entre les entreprises étrangères et les fournisseurs nationaux et favorisent ainsi la circulation du savoir et des connaissances techniques. Lorsqu'une entreprise étrangère et un fournisseur local font partie de la même chaîne de production, ils doivent avoir des échanges et se coordonner pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne. Les communications en face à face avec le personnel clef étranger faciliteront le transfert des connaissances non codifiées et renforceront la capacité d'innovation nationale. En outre, les entreprises étrangères qui externalisent leur production transfèrent plus volontiers le savoir-faire et la technologie nécessaires à la fabrication au meilleur coût de l'intrant externalisé car, à terme, elles en seront consommatrices.

12. Lorsqu'un intrant intermédiaire est conçu exclusivement pour répondre aux besoins d'un seul producteur d'un produit final, ce dernier est porté à réduire le coût de l'investissement nécessaire à la fabrication de cet intrant et à en surveiller la production, notamment en fournissant la technologie nécessaire et en augmentant la fréquence des communications en face à face pour s'assurer que le fournisseur local consent les investissements nécessaires dans la formation technologique. Le personnel hautement qualifié des entreprises multinationales se déplace donc souvent d'un pays à l'autre pour assurer la cohésion, aux niveaux technologique et de l'encadrement, des unités de production situées dans différents pays. La délocalisation croissante des étapes de production a créé un nombre important d'emplois dans le secteur manufacturier dans les pays en développement qui ont établi des liens avec les chaînes de valorisation mondiales. Ces chaînes ont joué un rôle clef dans les premières étapes de la mutation industrielle en Chine et dans la création d'emplois dans le secteur manufacturier en Indonésie, au Mexique et au Viet Nam. La délocalisation des services échangeables a également joué un rôle clef dans le développement des secteurs concernés en Inde.

13. Au cours du dernier quart de siècle, l'ouverture remarquable de l'économie mondiale, conjuguée à la rapidité de l'évolution technologique, a amélioré le bien-être et le niveau de vie de milliards de personnes, y compris des plus pauvres. Bien que d'autres facteurs influent également sur la pauvreté, la forte croissance mue par le commerce dans les pays en développement a été le principal facteur dans la réduction de moitié, entre 1990 et 2010, du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. La croissance du produit intérieur brut contribue à générer les ressources nécessaires pour améliorer le niveau de vie et elle peut avoir des effets positifs sur l'accès aux services de santé, à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation et au logement.

14. Par ailleurs, le commerce peut contribuer directement à réduire la pauvreté. En offrant des produits abordables, il accroît le pouvoir d'achat des ménages pauvres. De même, grâce à l'accès amélioré aux marchés étrangers des denrées agricoles produites par les pauvres en milieu rural, de nouvelles possibilités d'emploi sont offertes aux agriculteurs pauvres. Le commerce peut jouer un rôle clef dans l'autonomisation des femmes et leur permettre de lutter contre la pauvreté. Dans la plupart des pays en développement, les entreprises exportatrices emploient généralement beaucoup plus de femmes que celles qui se concentrent sur le marché intérieur, ce qui a, à son tour, une incidence sur les autres décisions du ménage, comme l'éducation.

15. En même temps toutefois, les pauvres risquent de ne pas pouvoir tirer pleinement parti de leur participation aux marchés internationaux du fait que les biens

qu'ils produisent sont généralement frappés de droits de douane relativement élevés¹. En général, les travaux de recherche indiquent que, dans tous les pays, les salaires sont plus bas dans les secteurs industriels qui se heurtent à des tarifs douaniers élevés sur le marché d'exportation². Une étude sur l'accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique et le Viet Nam indique que les taux de pauvreté étaient sensiblement plus faibles dans les provinces vietnamiennes qui avaient bénéficié des réductions tarifaires accordées par les États-Unis³. Un autre rapport a prédit que l'élimination des obstacles au commerce et aux exportations des agro-industries vers les pays industrialisés entraînerait une baisse de la pauvreté en Argentine⁴.

16. Les réformes commerciales offrent certes de nouvelles possibilités, mais elles peuvent également entraîner des coûts d'ajustement. L'accès aux marchés internationaux peut procurer des revenus moyens plus élevés aux agriculteurs qui se spécialisent dans la production de cultures d'exportation mais il risque également de donner lieu à une concurrence accrue qui réduit la demande de main-d'œuvre dans les secteurs concurrencés par les importations. Ainsi par exemple, une étude sur les effets de la libéralisation en Inde en 1991 a mis en évidence une réduction plus lente de la pauvreté, dans les districts ruraux, parmi les personnes moins mobiles géographiquement se trouvant au bas de l'échelle salariale, et dans les régions où la rigidité de la législation du travail faisait obstacle à la réallocation des facteurs entre secteurs⁵.

17. Les pauvres ne sont pas tous touchés de la même façon par les répercussions du commerce international ; les effets se feront sentir différemment selon leur lieu de résidence (zones rurales ou urbaines), leurs caractéristiques individuelles (compétences, sexe), leur lieu de travail (industrie, entreprise, secteur structuré de l'économie ou économie parallèle) ou le changement de politique commerciale (concurrence accrue des produits importés ou possibilités d'exportation). La conclusion générale qui se dégage de la documentation disponible est que les effets néfastes découlant de la restructuration des échanges commerciaux résultent des coûts afférents à la mobilité des travailleurs et des coûts de déplacement d'un secteur, d'une région ou d'une tâche à l'autre. Une politique commerciale inclusive doit tenir compte de ces caractéristiques.

18. Par ailleurs, les études sur les effets du commerce sur le marché du travail montrent qu'ils sont différents selon les régions et les personnes. La principale conclusion qui s'en dégage est que le commerce tend généralement à accroître l'emploi global et les salaires réels. Les réductions d'effectifs dues à la concurrence directe des importations sont généralement compensées par la création d'emplois résultant des économies réalisées grâce aux importations bon marché et aux

¹ Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce (OMC), *The Role of Trade in Ending Poverty* (Genève, 2015) ; Banque mondiale et OMC, *Trade and Poverty Reduction: New Evidence of Impacts in Developing Countries* (Genève, 2018).

² Organisation mondiale du commerce, "WTO contribution to the 2019 high-level political forum", 13 mars 2019. Disponible en anglais à l'adresse https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/22356WTO_2019_HLPP_input_FINAL.pdf.

³ Brian McCaig, "Exporting out of poverty: provincial poverty in Vietnam and US market access", *Journal of International Economics*, vol. 85, no 1 (septembre 2011).

⁴ Guido Porto, "International market access and poverty in Argentina", *Review of International Economics*, vol. 18, no 2 (mai 2010).

⁵ Petia Topalova, "Factor immobility and regional impacts of trade liberalization: evidence on poverty from India", *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 2, no 4 (octobre 2010).

possibilités d'exportation dans de nombreux secteurs de l'économie qui ne participent pas directement au échanges commerciaux mais qui bénéficient des avantages du commerce grâce aux relations intersectorielles.

19. Le progrès technologique et le commerce ont été les principaux facteurs de la prospérité mondiale. La résistance à l'innovation et le refus de l'intégration mondiale ne permettront pas d'éliminer l'extrême pauvreté. Toutefois, les responsables politiques doivent veiller à ce que les retombées positives soient mieux réparties. La réaffectation des ressources est souvent nécessaire pour que tous les membres de la société puissent bénéficier des avantages substantiels offerts par le commerce. La population doit être mieux préparée à d'éventuelles perturbations et pouvoir tirer parti des nouvelles possibilités qu'il offre.

20. Tout comme d'autres changements structurels, notamment ceux qui résultent du progrès technologique, le commerce peut imposer des ajustements à certaines couches de la population. Il est donc crucial de mettre en place des politiques complémentaires appropriées pour assurer le partage équitable des retombées positives du commerce et atténuer les coûts d'ajustement induits par le commerce, qui touchent certaines régions et certains individus. Il est particulièrement important de prendre au plus tôt des mesures globales pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre divers secteurs, régions et domaines.

21. Les politiques nationales doivent être accompagnées de mesures prises au niveau international pour maximiser les possibilités offertes par le commerce aux pauvres. À cette fin, les interventions mondiales doivent notamment remédier aux distorsions dans l'agriculture afin d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire l'instabilité des prix alimentaires, ce qui sera bénéfique à la fois aux agriculteurs pauvres et aux consommateurs pauvres. Il est important également de prêter attention aux secteurs modernes de l'économie mondiale, tels que les services et le commerce en ligne, qui ne sont pas encore pleinement pris en compte dans la politique commerciale internationale. Ce faisant, il convient de reconnaître le rôle des microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui sont des sources importantes d'emplois, tout comme celui des investissements dans le financement du renforcement des capacités dans les pays disposant de ressources limitées. L'ouverture et l'inclusion ne sont pas incompatibles ; il y a place pour les deux.

22. Pour renforcer l'ouverture du commerce, il faut également prendre des mesures ciblées pour surmonter les obstacles qui empêchent les très pauvres de tirer parti des possibilités qu'il offre. Les personnes extrêmement pauvres sont confrontées à de nombreuses contraintes qui ne leur permettent pas de bénéficier des avantages que d'autres tirent du commerce. Les agriculteurs et les entreprises des zones rurales doivent faire face à des coûts de transport particulièrement élevés et à des retards dans l'expédition de leurs produits vers les marchés nationaux et internationaux. La production dans les zones rurales étant essentiellement agricole, les marchés agricoles présentent des problèmes particuliers pour l'intégration commerciale. Les travailleurs du secteur informel courent des risques plus grands que ceux qui sont employés dans le secteur structuré de l'économie. Les premiers n'ont généralement pas les mêmes droits en matière d'emploi que les derniers. Les entreprises et les ménages dans l'économie parallèle ont un accès limité aux ressources financières qui leur permettraient de faire face à des fluctuations économiques à court terme, telles qu'une hausse imprévue des prix alimentaires ou une contraction soudaine de la croissance économique. En outre, les travailleurs du secteur informel ne bénéficient pas de prestations sociales telles que l'assurance maladie, la pension de retraite ou

l'assurance chômage et leur protection sociale est plus faible que les personnes employées dans le secteur structuré de l'économie.

23. D'importants changements structurels dans l'économie mondiale rendent plus complexes les liens entre le commerce et le développement. L'automatisation, la numérisation et les nouveaux modèles économiques révolutionnent tous les aspects de la vie dans le monde. Les nouvelles technologies transforment complètement la façon dont les biens, les services et l'information sont produits et échangés. Ces changements mondiaux appellent des mesures au niveau mondial.

24. Le monde a connu des bouleversements similaires dans le passé, avec l'introduction de la machine à vapeur et la révolution industrielle au XIX^e siècle, puis l'électricité, la chaîne de montage et la production de masse au XX^e siècle. Mais au XXI^e siècle, le rythme et la rapidité de l'évolution technologique sont un phénomène sans précédent. Grâce à des innovations telles que la conteneurisation et les fibres optiques, la production peut être effectuée en différentes étapes dans des pays distincts et les fournitures et composants peuvent provenir d'une multitude d'endroits. Le réseau Internet a également eu des incidences importantes sur le commerce. Le commerce des services, des données et de l'information est en plein essor sur les plateformes numériques. Le commerce traditionnel des produits manufacturés, des produits agricoles et des ressources naturelles est lui aussi de plus en plus souvent facilité par les technologies numériques.

25. Tous ces facteurs offrent de nombreuses possibilités de tirer parti du commerce afin de promouvoir la croissance et le développement. En effet, le commerce et la technologie permettraient d'atteindre nombre des objectifs du Programme 2030 en créant un environnement favorable à la réalisation des cibles liées non seulement à la réduction de la pauvreté mais également à la sécurité alimentaire, à la santé et au bien-être, à l'eau salubre, aux énergies renouvelables, à une éducation de qualité et aux villes durables. Toutefois, les effets du développement économique et social résultant de la mondialisation risquent également de conduire à l'exploitation et à la dégradation des ressources naturelles ; le défi à relever pour le développement durable est de se conformer à des cadres juridiques et politiques respectueux de l'environnement, afin d'assurer la protection et la restauration des ressources naturelles dont dépendent tous ces changements.

26. En même temps, les progrès technologiques sans précédent entraînent également des bouleversements structurels sur le marché du travail. Les gains de productivité découlant des nouvelles technologies réduisent la demande de main-d'œuvre dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture ou l'industrie manufacturière. Bien entendu, cette quatrième révolution industrielle ne va pas éliminer tous les emplois, mais elle entraîne de profondes mutations, et si les processus qui y sont liés ont globalement été des facteurs de progrès, il est important de reconnaître que tout le monde n'a pas pu en bénéficier et y participer. Cette inégalité est un problème auquel sont confrontés les gouvernements et les sociétés du monde entier, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

27. La dynamique du nivellement par le bas, telle que la concurrence que se font les gouvernements en matière d'imposition, notamment celle des sociétés, pour attirer les investissements et donner moins facilement prise à l'évasion fiscale, n'est pas une solution durable à l'ère de la mondialisation, et elle détruit le tissu social en créant des inégalités considérables et en sapant la confiance dans les institutions publiques et privées.

28. Des progrès économiques durables et équilibrés dépendront de la capacité des pays à s'adapter aux changements et à n'exclure personne. Il n'existe pas de formule passe-partout. Les approches doivent être adaptées à la situation de chaque pays et intégrées dans les objectifs de développement pour que le commerce soit sans exclusion, qu'il profite au plus grand nombre possible et que ceux qui risquent d'être laissés pour compte bénéficient d'une assistance pour s'adapter⁶.

La mondialisation comme facteur de santé et de bien-être

29. La mondialisation est liée à la circulation des personnes et aux flux de biens et de capitaux. Elle a donc des incidences sur la santé et le bien-être des peuples, non seulement en ce qui concerne la propagation et l'éradication des maladies infectieuses, mais également les maladies non transmissibles dont la prévalence augmente en raison, essentiellement, du commerce de produits préjudiciables à la santé. La mondialisation a accéléré la propagation des maladies infectieuses du Sud vers le Nord et contribué à la forte augmentation des maladies non transmissibles par la diffusion de cultures et de comportements du Nord vers le Sud. En conséquence, s'il est important de cibler et de freiner la propagation des maladies infectieuses dans les pays en développement, il est essentiel également de réduire, dans le Sud, les facteurs de risque et les comportements préjudiciables à la santé, tels que la consommation de tabac, d'alcool et d'aliments malsains, qui causent les maladies non transmissibles.

30. En examinant le lien entre la mondialisation et les maladies non transmissibles, il importe de tirer parti des bons résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac et d'inventorier les domaines où des mesures sont nécessaires pour remédier aux défaillances de la mondialisation, comme par exemple l'épidémie mondiale croissante d'obésité et la propagation des maladies non transmissibles liées, comme le diabète, le cancer et les maladies cardiaques, dans de nombreuses régions du monde. De manière générale, il est urgent, comme l'a souligné le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments, de remédier aux incohérences concernant le droit à la santé, les règles commerciales et les objectifs de santé publique.

31. Il ressort de l'analyse des données et des tendances de 1994 à 2019 que l'espérance de vie et un bon état de santé continuent d'augmenter. Depuis 1994, l'espérance de vie moyenne a augmenté d'environ sept ans et ne cesse de s'allonger. Il s'agit d'une avancée remarquable, qui témoigne d'une meilleure nutrition, du renforcement de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, en particulier chez les nourrissons et les enfants, de la baisse de la mortalité maternelle et des progrès dans le traitement des maladies cardiaques et du cancer. Si l'on a craint que l'allongement de l'espérance de vie ne s'accompagne de problèmes de santé, l'espérance de vie en bonne santé toutefois a augmenté, passant d'une moyenne mondiale de 56 ans en 1994 à 68 ans en 2016 (E/CN.9/2019/3, par. 36). Néanmoins, les tendances de l'espérance de vie des adultes ne seront pas nécessairement les mêmes pour les jeunes d'aujourd'hui si les tendances récentes en matière d'habitudes alimentaires, d'obésité et d'inactivité ne sont pas enrayerées.

32. Les tendances dans le domaine de la santé ont été caractérisées par une augmentation mondiale soutenue des maladies non transmissibles, y compris la santé mentale, et des comorbidités chez les personnes âgées. Elles témoignent d'une

⁶ Organisation mondiale du commerce, *World Trade Report 2018: The Future of World Trade – How Digital Technologies are Transforming Global Commerce* (Genève, 2018).

diminution, depuis 1994, de la charge mondiale relative d'années de vie corrigées du facteur incapacité imputables à une mauvaise santé sexuelle et procréative dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique, où la charge d'une mauvaise santé sexuelle et procréative continue de représenter 23 % des années de vie corrigées du facteur incapacité en raison du VIH/sida et des maladies maternelles et infantiles.

33. Ces différences dans la situation sanitaire en Afrique sont évidentes lorsqu'on compare les principales causes de décès chez les jeunes femmes en Afrique, à savoir le VIH, la mauvaise santé maternelle et le paludisme, avec les causes de décès dans d'autres régions, qui sont la circulation routière, la violence interpersonnelle et communautaire, l'automutilation et le cancer. Depuis 1994, les améliorations en matière de soins cliniques et de couverture des soins prénatals, périnatals et postnatals ont conduit à une baisse de 40 % du nombre de décès maternels évitables. Des taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles persistent surtout dans les pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud. La « dernière ligne droite » dans la prévention universelle de la mortalité maternelle et néonatale pourrait s'avérer être la plus difficile, les décès survenant essentiellement dans les pays où les systèmes de santé sont extrêmement fragiles, le taux de pauvreté est élevé, le niveau d'alphabétisation est faible, les moyens de transport modernes sont limités et où les femmes ne jouissent pas d'une grande considération et la population est dispersée dans des zones rurales difficiles d'accès.

Les défis interdépendants de la mondialisation et des migrations

34. Les migrations sont inévitables et nécessaires aujourd'hui et elles sont l'une des caractéristiques de la mondialisation⁷. D'une part, celle-ci a eu pour conséquence la circulation accrue des personnes du fait que le marché libre, le libre-échange et la circulation de l'information ont facilité et encouragé la mobilité à des fins professionnelles, familiales, d'études ou la quête persistante, et souvent désespérée, d'une vie meilleure ou plus sûre. D'autre part, les migrations favorisent la mondialisation en contribuant à l'interdépendance sociale, économique, politique et culturelle croissante par la formation du transnationalisme et de nationalités et identités multiples et en favorisant le développement durable pour les migrants et les communautés⁸. Les migrants peuvent apporter des contributions importantes, par exemple leurs compétences, une main-d'œuvre supplémentaire, des investissements et la diversité culturelle, qui représentent plus de 9 % du PIB mondial, soit environ trois billions de dollars de plus que s'ils étaient restés dans leur pays⁹. Les migrants jouent également un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des communautés dans leur pays d'origine en effectuant des transferts de compétences et de ressources financières¹⁰.

35. Toutefois, ces avantages ne vont pas de soi. Les migrations sont un signe évident des inégalités qui existent actuellement dans le monde. Ainsi par exemple, toutes les personnes n'ont pas les mêmes possibilités de se déplacer dans le monde, et les migrants sont systématiquement confrontés à des obstacles, à la discrimination et à

⁷ Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Tomorrow's World of Migration and Mobility* (Genève, 2017).

⁸ Forthcoming IOM strategy on migration and sustainable development for the period 2019-2023.

⁹ Organisation internationale pour les migrations et McKinsey and Company, *More than Numbers: How Migration Data Can Deliver Real-Life Benefits for Migrants and Communities* (Genève, 2018).

¹⁰ Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the 2030 Agenda: A Guide for Practitioners* (Genève, 2018).

un accès inégal aux droits, aux ressources sociales et aux possibilités économiques dans le monde¹¹. Si l'on ne remédie pas aux inégalités auxquelles les migrants sont inévitablement confrontés en raison de leur statut, les avantages apportés par les migrations ne pourront pas contribuer au développement mondial.

36. Le Programme 2030 incorpore explicitement les migrations dans le programme de développement mondial, et la cible 10.7 des objectifs de développement durable comporte l'engagement de la communauté mondiale à faciliter les migrations et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui se fonde sur le Programme 2030, doit servir de feuille de route pour orienter ces activités. La réduction des inégalités frappant les migrants permettra également d'atteindre les 17 objectifs et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints si l'on ne prend pas en compte les liens entre les migrations et les mégatendances telles que l'urbanisation, la numérisation et l'avenir du travail, qui vont de pair avec la mondialisation.

37. Le Pacte mondial et la cible 17.18 préconisent la collecte de données sur les migrations, notamment des données ventilées par statut migratoire et des informations sur les flux réguliers et irréguliers, les répercussions économiques des migrations et des déplacements de réfugiés, la traite des êtres humains et les besoins des migrants et des populations déplacées, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques mieux adaptées aux besoins des migrants. De manière générale, les données sur les migrations sont extrêmement difficiles à obtenir et à traiter, et des informations de mauvaise qualité, dispersées ou mal diffusées risquent de fausser le débat public sur les migrations¹². Les données recueillies auprès de différentes entités souvent ne sont pas comparables ou elles sont tout simplement obsolètes.

38. Toutefois, du fait que les progrès de la technologie à l'échelle mondiale et la numérisation ont fait entrer la mondialisation dans une ère nouvelle, caractérisée par l'augmentation des flux de données et d'information, ces flux de données ont facilité la circulation des personnes et la collecte de renseignements sur les migrations¹³. De nombreuses autres sources de données, notamment les téléphones mobiles, les outils et plateformes en ligne, les services de paiement en ligne sur les médias sociaux et les images satellites, sont en train de modifier la collecte d'informations sur les migrations. Ces moyens de collecte de données, par exemple le suivi des appels téléphoniques, l'activité sur Internet et l'utilisation de services financiers, permettent de mieux cartographier les mouvements, les activités, les caractéristiques et les besoins des migrants.

39. L'amélioration de la collecte et du partage des données est essentielle pour assurer une meilleure gouvernance des migrations par des politiques et des mesures qui prennent en compte la dynamique et les besoins véritables des migrations. La numérisation peut favoriser une meilleure gouvernance des migrations tant qu'elle est soumise à des contrôles et qu'elle respecte la confidentialité des données et la vie privée des individus. Il faut atténuer les risques posés par l'utilisation de ces données en vue de l'élaboration de politiques inappropriées ou potentiellement néfastes qui

¹¹ Cécile Riallant (OIM), "Migration to advance human development outcomes", United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland, 19 juin 2019.

¹² Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the 2030 Agenda*.

¹³ McKinsey Global Institute, *Digital Globalization: The New Era of Global Flows* (McKinsey and Company, mars 2016).

font passer les intérêts de l'État avant les droits des migrants et des personnes déplacées.

40. Le phénomène de plus en plus important des migrations en vue de l'éducation comporte des avantages : les migrants améliorent leur capacité d'insertion professionnelle et leurs perspectives d'emploi, les universités perçoivent des frais d'inscription, les pays bénéficient du savoir-faire dont ils ont besoin et la recherche progresse grâce à l'innovation continue et la concurrence mondiale¹⁴. Ce phénomène ne fera que s'amplifier, car ces retombées positives sont de plus en plus appréciées à leur juste valeur et les programmes mondiaux appellent à accroître le nombre de bourses d'études transfrontalières disponibles, conformément à la cible 4.B de l'objectif 4, qui vise à assurer à tous une éducation inclusive et équitable de qualité grâce à l'augmentation du nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement. Reste à voir dans quelle mesure les progrès technologiques, la numérisation et l'élargissement de l'accès à Internet auront une incidence sur l'éducation des migrants et les migrations liées à l'éducation en général.

41. À mesure que la technologie et l'innovation se développent dans le monde, on peut s'attendre à de profonds changements dans les secteurs industriels et les profils de compétences liés. Ainsi par exemple, les emplois peu qualifiés généralement occupés par les migrants disparaîtront dans certains secteurs, tels que l'agriculture ou l'industrie manufacturière, tandis que de nouvelles compétences seront nécessaires pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans des économies davantage axées sur les services¹⁵. Ces tendances entraîneront des bouleversements dans l'offre et la demande de main-d'œuvre migrante, avec pour conséquences la réduction de flux migratoires dans certains endroits et leur augmentation dans d'autres et l'évolution de la demande de travailleurs migrants peu qualifiés ou hautement qualifiés en fonction des besoins des secteurs industriels et de la présence de main-d'œuvre locale. Les compétences et le niveau d'éducation des migrants devront coïncider avec ces nouvelles réalités et la demande croissante de compétences dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que de connaissances et de compétences socio comportementales de haut niveau.

42. Les tendances démographiques mondiales peuvent également indiquer que la population augmente dans certaines régions ayant des difficultés à intégrer les jeunes au marché du travail et qu'elle diminue dans d'autres régions qui souffriront d'une pénurie de main-d'œuvre¹⁶. Par ailleurs, il se peut que les nouveaux secteurs et services et les emplois dans ces domaines progressent plus rapidement que l'élaboration de la législation visant à les réglementer, ce qui se traduira par l'augmentation de l'emploi informel et, partant, un risque accru d'exploitation, les migrants étant particulièrement vulnérables, étant donné leur statut et leur accès limité aux services, aux réparations et à la protection sociale. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité mondiale, les experts demandent aux gouvernements d'investir dans le capital humain sans exclure les migrants et les personnes déplacées afin de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8)¹⁷.

¹⁴ Brian Keeley, *International Migration: The Human Face of Globalization* (Organisation de coopération et de développement économiques, septembre 2009).

¹⁵ Banque mondiale, *World Development Report 2019: The Changing Nature of Work* (Washington, 2019).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

43. Les migrations et les déplacements dans les zones urbaines modifient également le tissu social et économique de nombreuses villes et communautés. Pour assurer des changements positifs, les villes doivent disposer d'une autonomie plus grande, être dotées de ressources suffisantes, s'allier à d'autres villes et participer activement à l'élaboration des politiques nationales et internationales en matière de migration. Des manifestations telles que le Forum des maires sur la mobilité, les migrations et le développement sont cruciales pour fédérer les autorités locales autour de ces objectifs. Dans la mesure où les principales causes et les effets des migrations sont particulièrement apparents au niveau local, les autorités locales et régionales joueront un rôle de premier plan pour assurer l'intégration et l'autonomisation des migrants en éliminant les nombreux obstacles linguistiques, juridiques, sociaux, administratifs et discriminations auxquels ils sont confrontés et pour leur permettre de devenir des membres actifs et engagés de la société.

III. La mondialisation multipolaire et le nouveau multilatéralisme

44. La mondialisation a engendré un monde nouveau et multipolaire. Elle a accéléré la convergence économique, le déplacement du pouvoir économique et les tendances multipolaires, comme en témoignent la montée des marchés émergents et leur aspiration à jouer un rôle plus important dans les affaires mondiales. Le système commercial multilatéral est remis en question par la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux.

45. Les tarifs douaniers sont un exemple de mondialisation multipolaire. Certains pays en ont bénéficié, malgré les connotations négatives associées à cette expression. Le Viet Nam en particulier a récolté les bienfaits de la réorientation du commerce, son produit intérieur brut ayant progressé de 7,9 % grâce aux nouvelles possibilités. Les entreprises multinationales relocalisent actuellement leurs activités car elles ont trouvé des moyens d'éviter les droits de douane, offrant ainsi des débouchés commerciaux à des pays qui, dans d'autres circonstances, n'auraient peut-être pas été retenus. En conséquence, les tarifs douaniers ont permis de parvenir à des résultats positifs dans la réduction des inégalités.

46. L'architecture de la gouvernance mondiale doit davantage tenir compte des réalités d'aujourd'hui. Un système multilatéral actualisé et renforcé peut contribuer efficacement à l'élaboration de politiques mondiales et favoriser un dialogue multipartite et la participation d'acteurs non étatiques. Le partage du pouvoir est indispensable dans un monde caractérisé par des tendances multipolaires, l'interdépendance et des effets secondaires transnationaux.

47. De nombreuses études économiques confirment l'existence d'une corrélation positive entre le commerce et la réduction des inégalités, la croissance économique étant favorisée par une réaffectation efficace des ressources, l'exploitation des économies d'échelle, les retombées technologiques et l'élévation du niveau de vie et du revenu.

48. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien de causalité entre l'ouverture commerciale et la réduction de la pauvreté, il est largement admis que les pays les plus ouverts enregistrent des taux de croissance économique plus élevés et parviennent à réduire plus efficacement la pauvreté, ce qui se traduit par des retombées positives pour les couches pauvres de la population. La corrélation positive entre l'ouverture commerciale et la réduction de la pauvreté et des inégalités a été

confirmée par l'augmentation, entre 1993 et 2008, du revenu réel des 20 % les plus pauvres de la population dans les pays en développement et les marchés émergents par suite de l'ouverture accrue au commerce. Comme indiqué dans la partie précédente, il est également indéniable que, grâce au commerce, des millions de personnes sont sorties de la pauvreté au cours des dernières décennies.

49. Les États sont de plus en plus nombreux à percevoir l'intérêt de la coopération commerciale multilatérale et de règles mutuellement convenues pour une croissance et un développement économique ininterrompus. La Zone de libre-échange continentale africaine, inaugurée en juillet 2019, lors du sommet de l'Union africaine au Niger, constitue le plus grand marché commercial depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994. En cas de réussite, elle unira 1,3 milliard de personnes dans la région, créera un bloc économique de 3,4 billions de dollars et transformera potentiellement le continent africain en accélérant la croissance économique, en stimulant le développement des infrastructures, en assurant la compétitivité, en créant des emplois et en favorisant l'intégration régionale par le renforcement des chaînes d'approvisionnement et la mise en commun de leurs compétences.

50. Toutefois, les progrès dépendront de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, parallèlement aux investissements dans l'amélioration des routes et des voies ferrées ainsi que du règlement des conflits et de la question du terrorisme et de l'élimination de la corruption dans de nombreux domaines. Les Parties à l'Accord se sont engagées à supprimer les droits de douane sur la plupart des marchandises, ce qui devrait porter la part du commerce dans la région de 15 à 25 % à moyen terme.

51. Plus de 140 dispositions relatives au traitement spécial et différencié figurant dans les règles détaillées des accords issus du Cycle d'Uruguay de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été adoptées pour rendre le système commercial multilatéral plus ouvert et plus équitable pour les membres moins développés. Les États membres de l'OMC ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ces dispositions, notamment en ce qui concerne l'accès des pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent.

52. L'importance de l'application effective du principe d'un traitement spécial et différencié a été reconnue dans la cible 10.A des objectifs du développement durable, qui engage les pays à mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce. L'indicateur retenu pour cet objectif est la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits. Il sera donc intéressant d'examiner les progrès réalisés dans l'élargissement du champ d'application de la franchise de droits accordée aux pays en développement.

53. Le nombre de produits exportés en franchise de droits par les pays à faible revenu vers les marchés internationaux a progressivement augmenté au cours de la dernière décennie. En 2016, 50 % des produits en provenance des pays en développement ont bénéficié d'une franchise de droits à l'échelle mondiale. Cette proportion passe à 64 % pour les produits exportés par les pays les moins avancés. Cette progression toutefois a été plus rapide pour les exportations des pays les moins avancés que pour celles des pays en développement, ce qui témoigne des efforts déployés sans relâche par la communauté internationale pour accorder un traitement préférentiel aux pays à faible revenu.

54. En vertu d'une dérogation adoptée en décembre 2011, les pays les moins avancés bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés pour les exportations de services, même si la clause de la nation la plus favorisée ne leur est pas applicable. Conformément à cette dérogation, 24 membres de l'Organisation mondiale du commerce ont soumis des notifications de traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. Bien que l'application du régime préférentiel en faveur des pays les moins avancés se soit ralentie dans certains secteurs clés, les marges préférentielles relatives dont bénéficient les exportations de ces pays, à savoir la différence entre les droits de douane préférentiels applicables à ces exportations et le taux correspondant de la nation la plus favorisée, ont augmenté au fil du temps.

55. À mesure qu'augmentent les possibilités d'accès aux marchés grâce à la réduction des droits de douane, il est important de remédier aux problèmes de capacités auxquels se heurtent les pays en développement. Les projets qui sont menés dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce permettent aux pays en développement de renforcer la capacité productive de leurs entreprises et de moderniser leurs infrastructures économiques afin de réduire les coûts commerciaux et les autres contraintes pesant sur l'offre et peuvent donc être considérés comme une étape dans le renforcement de l'ouverture et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

56. Il ressort des discussions en cours sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que les membres de l'OMC sont conscients de la nécessité de rendre le système commercial multilatéral plus ouvert, équitable et transparent, notamment en réglant les problèmes que pose la prise de décisions communes par des membres venus d'horizons très divers. Les membres de l'OMC ont également reconnu que les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines, en particulier l'agriculture, les services, les problèmes de développement, et de nouveaux sujets, tels que la problématique femmes-hommes, le commerce électronique, les chaînes de valorisation mondiale, les microentreprises et petites et moyennes entreprises et la facilitation de l'investissement (même s'ils ne font pas actuellement l'objet de négociations), permettraient de rendre le commerce plus ouvert et de réduire la pauvreté et les inégalités.

57. Les tensions commerciales actuelles et la multiplication de mesures commerciales restrictives aggravent considérablement l'incertitude économique. Il est dans l'intérêt de tous de privilégier et de renforcer la coopération mondiale qui est cruciale pour tenir les promesses de la mondialisation.

IV. Mondialisation et gouvernance des technologies de l'information et des communications

58. La nature de la mondialisation a évolué et est souvent dictée par l'évolution rapide et l'adoption de technologies de l'information et de la communication. L'émergence et la convergence des technologies numériques, la diffusion et la rapidité croissante de la connectivité et la pénétration rapide des technologies mobiles ont renforcé l'interconnectivité de l'économie mondiale et des sociétés dans le monde, transformant la manière dont les personnes travaillent, vivent et effectuent leurs transactions commerciales.

59. Les technologies numériques ont réduit le coût de la production, du partage, de la distribution et de la visualisation des connaissances. Le réseau Internet et les

communications mobiles ont considérablement accéléré le rythme et le volume de l'information disponible, et de plus en plus de régions, même reculées, ont accès à Internet. Les technologies de l'information et de la communication peuvent obtenir des résultats à une échelle, une vitesse, une qualité, une précision et un coût inimaginables il y a 10 ans seulement. Elles démarginalisent des milliards de personnes dans le monde en leur donnant accès à des biens et services de qualité dans des domaines tels que notamment la santé, l'éducation, la finance, le commerce, la gouvernance et l'agriculture, en créant des sociétés intelligentes. Elles permettent de réduire la pauvreté et la faim, d'améliorer la santé, de créer de nouveaux emplois, d'atténuer les changements climatiques, de renforcer l'efficacité énergétique et de rendre les villes et les collectivités durables.

60. Grâce à la mondialisation des technologies de l'information et de la communication et des moyens de communication numériques, l'information est immédiatement accessible et la société civile est beaucoup plus facilement informée, motivée et mobilisée. Cette évolution a des répercussions importantes sur le rôle et le pouvoir de l'État et les influences qu'il subit. Les technologies numériques sont maintenant considérées comme des déterminants clefs de la croissance et de la compétitivité des pays et des secteurs industriels dans l'économie mondiale du XXI^e siècle, et on estime que la transformation numérique est un facteur clef de changements radicaux dans le monde.

61. Toutefois, en l'absence de l'infrastructure numérique qui constitue l'épine dorsale de l'économie numérique et dont dépend le monde interconnecté d'aujourd'hui, il ne sera pas possible de mettre en œuvre les applications des technologies de l'information et de la communication, qui permettront de trouver des solutions modulables pour atteindre les objectifs du développement durable. L'inexistence d'infrastructures empêche de nombreuses personnes vivant dans les zones rurales isolées de tirer profit des avantages apportés par ces technologies. Les systèmes d'information géographique permettent de dresser l'état de la situation et des autres indicateurs clefs de l'infrastructure numérique des pays grâce aux cartes à large bande qui recensent visuellement les zones où existent des liaisons de communication et celles qui en sont dépourvues. Les décideurs politiques, les organes de réglementation, les donateurs, les entreprises et les planificateurs des réseaux sont ainsi en mesure d'évaluer les possibilités commerciales et donc de remédier aux insuffisances de connectivité, notamment dans les pays en développement.

62. On estime aujourd'hui que la circulation de grandes quantités de données et d'informations, qui est sans précédent depuis le début du siècle, a des répercussions plus importantes sur la croissance du produit intérieur brut que le commerce de marchandises. En 2016, l'importance de la bande passante transfrontalière a été multipliée par 45 depuis 2005 et par 148 entre 2005 et 2017. Pratiquement toutes les transactions transfrontalières comportent désormais une composante numérique, les flux de données permettant non seulement la circulation des informations et des idées mais également celle des biens, des services, des finances et des personnes¹⁸.

63. On prévoit que l'évolution, la diffusion et la convergence des technologies non seulement se poursuivront mais qu'elles progresseront également à une grande rapidité. Ces technologies évoluent, sont actualisées et s'enrichissent continuellement à un rythme et à une échelle qui bouleversent les activités commerciales, métamorphosent des pans entiers de secteurs industriels, redéfinissent les institutions et la participation de la population à celles-ci et révolutionnent le mode de vie en

¹⁸ McKinsey Global Institute, *Digital Globalization*.

général de la population¹⁹. Il faut élaborer des stratégies et outils qui favorisent l'adoption de ces technologies et le renforcement des capacités les plus utiles en retenant les meilleures technologies²⁰, en mettant en place les écosystèmes nécessaires et en atténuant les risques d'inégalité croissante, de partage inégal des retombées bénéfiques, d'exclusion et de perte d'emploi qu'entraîne l'automatisation et auxquels est exposée essentiellement la population la plus vulnérable²¹.

64. Les États seront confrontés à de gigantesques défis au cours des prochaines décennies, notamment la nécessité de mettre en place des administrations publiques adaptées à une ère nouvelle²². Les technologies de l'information et de la communication peuvent réduire le coût des services publics, améliorer l'accès à ces services et leur qualité, renforcer l'application de la réglementation et accroître la transparence et la responsabilité des organismes publics. Toutefois, ces réalisations ne se produiront pas d'elles-mêmes ; elles appellent une réflexion stratégique sur les technologies de l'information et de la communication, la gouvernance et le développement. Les gouvernements doivent s'adapter à l'évolution rapide des technologies et à leurs effets sur la société²³.

65. Les réglementations peuvent contribuer à protéger les personnes, les informations et les infrastructures. Elles permettent de mettre en place les conditions nécessaires pour connecter la partie de la population mondiale qui n'a pas accès à Internet et d'égaliser les chances pour que tous les acteurs du marché puissent bénéficier de conditions de concurrence équitables. Elles peuvent créer un environnement qui encourage et sauvegarde le rendement de l'investissement, par exemple dans les infrastructures. Aujourd'hui, pratiquement tous les pays disposent d'organismes indépendants de réglementation des technologies de l'information et de la communication, que ce soit un ministère ou un organisme de contrôle chargé de questions cruciales telles que l'attribution du spectre des fréquences radioélectriques, l'octroi de licences aux exploitants et la mise en place de réseaux et services nationaux dans un environnement politique de plus en plus complexe. Les organismes de contrôle examinent des questions telles que l'évolution des régimes fiscaux numériques, les stratégies de partage d'infrastructures, la confiance des consommateurs, la distinction de plus en plus floue entre le développement de contenus et l'exploitation des réseaux, les investissements dans les réseaux et la nécessité de connecter toute la population pour qu'elle puisse tirer profit des avantages apportés par les technologies de l'information et de la communication.

66. Le secteur des technologies de l'information et de la communication est l'un de ceux qui évoluent le plus rapidement, ce qui nécessite l'adoption sans délai de réglementations. Ces technologies sont aujourd'hui moins visibles bien que généralisées car elles sont intégrées dans de nombreux autres secteurs et systèmes. Certains marchés sont regroupés tandis que d'autres se multiplient et se fragmentent.

¹⁹ On trouvera des informations particulièrement instructives à cet égard dans les données et études de la Digital Transformation Initiative du Forum économique mondial (disponibles en anglais à l'adresse <http://reports.weforum.org/digital-transformation/>) et dans Martin Mühleisen, "The impact of digital technology on society and economic growth: the long and short of the digital revolution", *Finance and Development*, vol. 55, no 2 (Fonds monétaire international, juin 2018).

²⁰ Mckinsey Global Institute, "Disruptive technologies: advances that will transform life, business and the global economy", executive summary (Mckinsey and Company, May 2013).

²¹ Klaus Schwab, *The Fourth Industrial Revolution: what it means, how to respond* (Forum économique mondial, 14 janvier 2016).

²² Wim Elfrink, "The smart-city solution" (Mckinsey and Company, octobre 2012).

²³ Hanna K. Nagy, *Transforming Government and Building the Information Society: Challenges and Opportunities for the Developing World* (New York, Springer, 2010).

L'ampleur et la gravité des cybermenaces²⁴ augmentent, et l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile a pour conséquence l'élargissement de l'accès local à Internet. Pour relever les défis de la transformation numérique, de nombreux pays renforcent leur réglementation ainsi que la surveillance et l'application des lois. De même, la collaboration se développe entre les organismes réglementant les technologies de l'information et de la communication et les organes de contrôle des autres secteurs.

67. Les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées, l'économie des applications, l'informatique en nuage, l'Internet des objets, les médias sociaux, la technologie mobile et les modèles commerciaux mettent à rude épreuve les réglementations. Les organismes nationaux de contrôle sont confrontés à des technologies innovantes et à de nouveaux modèles commerciaux et d'investissement. En même temps, ils sont conscients qu'ils doivent continuer à privilégier la protection des consommateurs et des infrastructures sans entraver l'innovation ou les investissements.

68. Pour assurer un accès universel, fiable et équitable à la connectivité, il faut renforcer la cybersécurité et protéger les infrastructures d'information essentielles au développement social et économique de chaque pays. Les cybermenaces et les cyberattaques posent des problèmes de sécurité de plus en plus graves dans les secteurs public et privé de tous les pays. Les incidents liés à la cybersécurité peuvent compromettre la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations transitant sur les réseaux et perturber les opérations et le fonctionnement d'infrastructures cruciales, tant numériques que physiques. Ils risquent également de compromettre la sécurité des personnes et des pays. Au niveau national, la protection des citoyens relève de la responsabilité d'États souverains. Les cybermenaces et les cyberattaques peuvent viser des cibles individuelles ou des plates-formes et des acteurs précis ou elles peuvent être des attaques généralisées qui dépassent les frontières nationales (par exemple, au moyen de réseaux de zombies). La coopération internationale joue donc un rôle de plus en plus vital dans le renforcement de la cybersécurité, tandis que la législation, les politiques et les stratégies doivent être adaptées au contexte local afin de répondre aux besoins nationaux.

69. Un modèle de réglementation uniforme ne peut répondre aux besoins de tous les pays mais des cadres réglementaires dissemblables dans un monde complexe et en évolution rapide peuvent accroître les complications, créer l'incertitude et décourager les investissements et les innovations. L'organisme national de réglementation des technologies de l'information et de la communication coopère souvent avec l'autorité en matière de concurrence, les services compétents chargés de la protection des consommateurs et des données, la direction de la radiodiffusion et l'administration responsable des questions liées à Internet. Son personnel collabore aussi de plus en plus souvent avec les homologues d'autres secteurs pour réglementer la transformation numérique. En effet, les technologies et services numériques transforment la vie de tous les membres de la société et sont désormais intégrées dans de nombreux autres secteurs et systèmes, tels que l'agriculture, le secteur bancaire, l'atténuation des changements climatiques, l'éducation, l'administration en ligne, la santé et les systèmes intelligents de transport et de gestion de l'eau. Grâce aux enseignements tirés de la mondialisation, un cadre multilatéral pourrait être mis en place, par exemple pour réglementer les moyens éthiques et responsables d'utilisation

²⁴ Une cybermenace est un acte de malveillance potentiel qui vise à endommager ou à voler des données ou à perturber la sphère numérique en général, qu'elle soit mise à exécution ou non.

de l'intelligence artificielle, afin d'atténuer les perturbations dues aux technologies et de réduire les inégalités.

V. Rôle du système des Nations Unies

70. Les tendances de la mondialisation ont suscité des appels en faveur d'une coopération multilatérale plus efficace pour éviter que les effets de la mondialisation ne mettent en péril les moyens d'existence des populations ou la durabilité de la planète. L'ONU a un rôle normatif et fédérateur à jouer dans l'organisation de débats sur les systèmes de valeurs qui doivent orienter les activités dans les domaines liés à la mondialisation, notamment la mise au point de technologies, ou les efforts déployés au niveau national pour régler des problèmes communs à tous les pays, tels que la progression des inégalités.

71. Un système multilatéral revitalisé et centré sur l'ONU est la pierre angulaire d'une approche plus équitable, ouverte et durable de la mondialisation. Le Programme 2030 est une réalisation sans précédent du multilatéralisme et montre clairement dans quelle mesure celui-ci peut redonner des possibilités de choix. Un tel système exige des approches inédites de coopération internationale ainsi que de nouveaux systèmes de gouvernance qui encouragent la mise en commun de connaissances et l'intégration de nouveaux acteurs dans les réseaux mondiaux existants.

72. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement complète le Programme 2030 auquel il donne plus de poids, permet d'adapter les moyens de mise en œuvre des cibles par des politiques et mesures concrètes et réaffirme la ferme volonté politique de relever le défi du financement et de créer un environnement propice au développement durable à tous les niveaux, dans un esprit de partenariat mondial et de solidarité. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur le climat constituent également des cadres internationaux promouvant le Programme de 2030.

73. Le système des Nations Unies joue un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030 par les mesures adoptées, les débats tenus et les engagements pris au niveau régional.

VI. Messages clefs et recommandations

74. Pour relever les défis et récolter les fruits de la mondialisation, des efforts concertés doivent être déployés d'urgence dans les domaines suivants :

a) **Tirer parti de l'évolution de la technologie.** L'évolution de la technologie favorise un changement d'orientation économique, appelé la quatrième révolution industrielle, qui nécessite de nouvelles institutions et politiques pour tous les pays et tous les peuples. Les cadres institutionnels et politiques doivent être modifiés pour assurer une meilleure répartition des revenus entre le travail et le capital. Plus particulièrement, il convient d'accorder une importance plus grande à l'éducation et à la formation des jeunes générations du fait qu'elles entrent sur un marché de l'emploi où les compétences technologiques sont de plus en plus prisées. Dans un monde plus prospère que jamais, la coopération internationale doit favoriser la mise en place de régimes fiscaux progressifs et de protection sociale qui atténuent

les effets des perturbations économiques sur les personnes vulnérables et qui prévoient des transferts aux personnes et aux pays à faible revenu ;

b) **Mettre un terme à la dynamique du nivellement par le bas.** Cette tendance, comme par exemple la concurrence entre les pays en matière d'imposition, notamment celle des sociétés, en vue d'attirer les investissements et de prévenir l'évasion fiscale, n'est pas une solution viable à l'ère de la mondialisation ; elle détruit le tissu social en créant des inégalités considérables et en sapant la confiance dans les institutions publiques et privées. Les paradis fiscaux et les juridictions non coopératives ont favorisé eux aussi la fraude fiscale. Il convient de renforcer la coopération en matière fiscale et de promouvoir une réglementation fiscale progressive, la négociation collective et la protection sociale ainsi que d'autres mécanismes de répartition qui égalisent les chances ;

c) **Redynamiser le multilatéralisme.** L'architecture de la gouvernance mondiale doit mieux tenir compte des réalités d'aujourd'hui. Pour rendre la mondialisation plus équitable dans le contexte du développement durable, le renforcement de la coopération et un multilatéralisme renouvelé sont nécessaires. La communauté internationale doit veiller à ce que les objectifs du Programme 2030 soient pleinement pris en compte dans les politiques mondiales et les programmes intergouvernementaux. Elle a la responsabilité exceptionnelle de réfléchir et d'agir dans l'intérêt à long terme de l'humanité, en étant consciente des répercussions des mesures prises par la société sur les moyens de subsistance des générations actuelles et futures ;

d) **Améliorer la santé mondiale.** Face à la menace grandissante représentée par les maladies non transmissibles, qui est due en grande partie au commerce de produits ayant des effets néfastes sur la santé, il est essentiel d'accorder une attention plus grande au lien entre la mondialisation et ces maladies et de tirer parti des bons résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. De même, les échecs tels que l'épidémie croissante d'obésité et la propagation de maladies non transmissibles liées dans de nombreuses régions du monde doivent être pris en compte dans l'élaboration des politiques, et les divergences dans le droit à la santé, les règles commerciales et les objectifs de santé publique doivent être surmontés ;

e) **Préconiser des investissements dans le développement durable.** Il faut mettre en place des incitations puissantes pour traduire les vastes réserves de liquidités existantes en investissements qui mettent les nouvelles technologies au service de la durabilité et de l'emploi. Des investissements dans des infrastructures durables et résilientes sont indispensables pour promouvoir le développement durable. Des incitations à l'investissement et à l'innovation dans les énergies renouvelables et à la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles doivent être promues et peuvent être concrétisées par une tarification plus élevée du carbone ou l'imposition d'une taxe sur les émissions de carbone produites par les transports et par les secteurs industriels fortement tributaires des combustibles fossiles ;

f) **Considérer que les migrations sont une question intersectorielle qui a des incidences sur tous les domaines de gouvernance et qui est influencée à son tour par ceux-ci.** À l'ère de la mondialisation, il est essentiel de comprendre que tous les domaines de gouvernance sont étroitement liés par la mise en œuvre d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, qui fait appel à la coordination entre tous les services gouvernementaux en vue de l'élaboration de politiques prenant en compte les effets des migrations et les besoins des migrants.